

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYRELUY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18
Vote		
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

Séance ordinaire du 30 novembre 2022

L'An deux mil vingt -deux et le trente du mois de Novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CEYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 24/11/2022.

Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, DELMAS Floriane, DELSOL Sandrine, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, SICARD-MAUCLAIR Corinne, SAINT-AMON Violaine, TOURNIER Marielle. MM : BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, GODINEAU Laurent, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, THOLLON Stephen.

Absent : M. JOUHANNEAU Alexandre.

Excusés : Mme FRAYSSE Chantal, M. BIDAU Patrick, LACOUTURE Eric, STEMMELEN Fredy.

Procuration : Mme FRAYSSE Chantal à M. LAFFITTE Philippe, M. BIDAU Patrick à Mme DELMAS Floriane, M. LACOUTURE Eric à Mme TOURNIER Marielle, M. STEMMELEN Fredy à M. DARRIEULAT Gilles.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LAFFITTE Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

2022DEL060 – Personnel communal - Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le maire rappelle que la commune a recruté dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétence, un agent œuvrant au sein des services techniques communaux. Ce contrat arrive à échéance et ne peut être renouvelé. L'objet de ce type de contrat est notamment de préparer une personne éloignée du monde du travail à une insertion par la mise en œuvre d'actions de formation et l'acquisition de nouvelles compétences. Monsieur le maire indique que cet agent a parfaitement rempli les missions qui lui ont été confiées et a su faire preuve d'un sens du service public. Les besoins de la collectivité étant en augmentation en matière de gestion des espaces verts, Monsieur le maire propose de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023. Ce grade étant accessible par recrutement direct, il précise que ce poste pourra être proposé à cet agent.

Monsieur le maire propose donc de créer à compter du 1^{er} janvier 2023, un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet pour remplir des missions d'agent polyvalent au sein des services techniques communaux, avec une dominante « espaces verts ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la création à compter du 1^{er} janvier 2023 d'un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet qui sera pourvu par recrutement direct.
- Autorise Monsieur le maire à procéder au recrutement,
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En mairie le 01/12/2022

Le Maire,
Philippe LAFFITTE



Le Secrétaire de Séance,
Frédéric LAFFITTE

